

ASSEMBLÉE NATIONALE31 mai 2006

**ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 298

présenté par
M. Hamel

ARTICLE 13

Dans l'alinéa 24 de cet article, après les mots :

« avérées ou »,

supprimer le mot :

« que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.